

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**COUP DE POUCE SORTIE DE VACANCE
DANS LA PIERRE**

Service Urbanisme opérationnel
JD/AM
N° 2017-D-331

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

–VU, le code général des collectivités territoriales,

–VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au Président, modifiée par la délibération n°186 du 30 mars 2017,

–VU, la délibération n° 251 du 30 mars 2017 modifiée par la délibération n°450 du 28 septembre 2017 relative à la mise en place du dispositif « coup de pouce à la sortie de vacance » par l'investissement dans la pierre et déléguant l'attribution de subventions d'aide à Monsieur le Président ou son représentant,

DECIDE

Article 1er - Est approuvée l'attribution de subventions à l'investissement immobilier sur les immeubles bâtis avant 1948, situés en zone U des POS et PLU, dont les logements ou locaux sont vacants depuis plus de 2 ans ou en état de dégradation avancée (attesté par un financement ANAH pour des travaux lourds ou d'un contrôle de ou des logement(s) faisant état de non décence).

Article 2 - Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant total de 11 000 €.

Cette aide sera versée en deux temps :

- 70% à l'acquisition du bien immobilier (virement sur le compte du notaire)
- 30% sur présentation du certificat de non-opposition à la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (virement sur le compte du bénéficiaire).

Article 3 - La dépense est inscrite au budget principal - article 20 422.

Article 4 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Annexe

Nom de l'acquéreur	Adresse des travaux	Coût acquisition hors frais notaire	Participation GrandAngoulême			
			Subvention	Taux	Destinataire	Montant
M. CHAPLAIN Christopher	35 avenue Jean Jaurès 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC	55 000,00 €	11 000,00 €	70%	Me CASSEREAU 118 avenue Jean Jaurès 16600 RUELLE SUR TOUVRE	7 700,00 €
				30%	M. CHAPLAIN Christopher	3 300,00 €
TOTAL						11 000,00 €